

**DECISION N° 20220804_P_111
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

**Département de la
Haute-Loire**

**Arrondissement
D'YSSINGEAUX**

**Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE**

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20200630_D_108 du Conseil Communautaire du 30 juin 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Culture-Patrimoine

Objet : Signature d'un contrat d'hébergement avec la Société C3rb concernant l'hébergement du progiciel et du portail ORPHEE pour les médiathèques et bibliothèques communautaires.

Le Président,

N° 202200804_P_111

Décide

De signer un contrat avec :

OBJET

**C3rb Informatique
ZA de Lioujas – Route de l'Aubrac
12740 LA LOUBIERE**

Concernant l'hébergement du progiciel Orphée et du portail pour l'ensemble des Médiathèques et Bibliothèques communautaires pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Durée : 1 an renouvelable par tacite reconduction, par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans sans que le délai ne puisse excéder le 31/12/2024.

Date de début : 01/01/2022 **Date de fin** : 31/12/2022.

Montant : 1433.02€ HT soit 1719.62€ TTC

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVESUR SEMENE, Le 04 août 2022

Le Président,

Frédéric PRODET

